

*Mission Permanente de la  
République Gabonaise  
auprès des Nations Unies*



*18 East 41st Street, 9th Floor  
New York, New York 10017*

No. 00487/MP/NY-06

MMA/RHJ

New York, le 26 Avril 2006

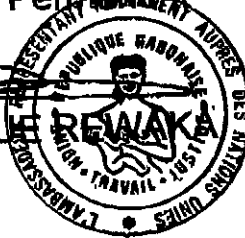
Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à ma lettre No. 00482/MP/NY-06 du 25 Avril 2006, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'Aide Mémoire contenant les engagements du Gabon dans le domaine des droits de l'homme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,  
Représentant Permanent

Denis DANGUE REJAKA



Son Excellence  
Monsieur Kofi ANNAN  
Secrétaire Général  
de l'Organisation des Nations Unies  
Attention : S 2925 A  
Fax : (212) 963 4230  
New York

## **AIDE MEMOIRE**

---

### **Candidature du Gabon à un siège au Conseil des droits de l'homme (New York, 9 mai 2006)**

---

La promotion et la protection des droits de l'homme sont au coeur même des principes et des valeurs qui fondent la République gabonaise.

Guidé par les valeurs de paix, de dialogue, de respect de l'autre et de solidarité, le Gabon a toujours oeuvré au renforcement des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales tant aux plans national, régional qu'international.

#### **1-/ Au plan national**

La constitution de la République gabonaise garantit le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Plusieurs institutions ont été mises en place pour veiller au respect des droits des citoyens y compris les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Il s'agit en l'occurrence de :

- Ministère des droits de l'homme;
- Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance;
- Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la lutte contre la pauvreté;
- Commission nationale des droits de l'homme;
- Observatoire national sur les droits de l'enfant;
- Observatoire national sur la parité.

Le Gabon n'a de cesse de travailler en étroite coopération avec plusieurs pays et organisations internationales en vue de renforcer son système national de promotion et de protection des droits de l'homme.

## **2-/ Au plan régional**

Le Gabon a été parmi les pays qui ont joué un rôle déterminant dans l'établissement de la Commission africaine des droits de l'homme qu'il a eu l'honneur de présider.

Le Gabon a toujours offert ses bons offices dans la recherche des solutions aux multiples conflits qui minent le continent africain et dont les effets occasionnent souvent des situations d'instabilité politique pouvant engendrer de graves violations des droits de l'homme.

## **3-/ Au plan mondial**

Le Gabon qui est membre de l'ONU depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, est très attaché à la promotion des buts et principes édictés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'à la déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux en matière des droits de l'homme.

C'est dans cette optique que le Gabon a signé, ratifié ou adhéré aux principaux instruments juridiques suivants :

- Charte africaine des droits de l'homme;
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid;

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Convention relative aux droits de l'enfant;
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- Protocole facultatif relatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Le Gabon contribue également au renforcement du droit international par l'entremise de la Commission du droit international (CDI) dont l'un de ses éminents compatriotes est actuellement membre.

#### **4-/ L'Engagement du Gabon au sein du Conseil des droits de l'homme**

Le Gabon s'engage à coopérer pleinement avec le Conseil des droits de l'homme dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale.

Dans cette perspective, il compte s'investir dans tous les travaux du Conseil des droits de l'homme en vue de promouvoir et renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme.

4

Le Gabon s'y engage en ayant la ferme conviction que ce nouvel organe sera une tribune démocratique où les Etats membres chercheront ensemble dans le respect mutuel, le dialogue et la concertation des solutions aux problèmes des droits de l'homme.